

RÈGLEMENT TOURNOI OPEN

4 chemin de la Butte aux Pères
95160 MONTMORENCY

Dimanche 25 Mars 2018

ARTICLE 1: DÉFINITION

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés (promotionnelles et traditionnelles), dans les départements de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et des Yvelines. Les licences "Promotionnelles" seront basculées en licences "Traditionnelles". Pour participer le jour de l'épreuve, les joueurs devront être en règle avec le règlement sur la certification médicale. Tenue sportive selon les règlements de la FFTT (short et maillot obligatoires).

ARTICLE 2: POINTAGE

Le pointage des inscriptions débutera à 9h et se terminera à 9h45, soit 15 minutes avant le début de la compétition.

ARTICLE 3: DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont gratuits. Les engagements sont à envoyer à CD93TT, 1 Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis, ou par mail à fftt.ssd@wanadoo.fr (règlement financier par chèque ou CB).

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 13 mars 2018 (aucune inscription en retard ne sera tolérée).

ARTICLE 4: ÉPREUVE

L'épreuve sera gérée sur SPIDD. Toutes les rencontres se dérouleront au meilleur des 5 manches. Tout joueur inscrit dans un tableau, qui ne serait pas présenté à la table de pointage avant l'heure de clôture, sera définitivement retiré de la liste des engagés avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer un joueur une fois que les poules auront été éditées.

ARTICLE 5: ORGANISATION

Les joueurs seront répartis dans des poules de 3 ou 4 suivant les points classements sur la licence. Tous les joueurs rentreront dans un tableau à classement intégral. En fonction de l'avancement des tableaux et du nombre d'engagés, le juge-arbitre de l'épreuve pourra adapter le formule de la compétition afin de respecter au mieux les horaires.

RÈGLEMENT TOURNOI OPEN

4 chemin de la Butte aux Pères
95160 MONTMORENCY

Dimanche 25 Mars 2018

ARTICLE 6: TABLEAUX

Les tableaux proposés sont: "2007 Garçons"; "2008 Garçons"; "2009 Garçons"; "Féminines"; "Top sur sélection".

ARTICLE 7: COACHING

Le coaching ne sera pas autorisé lors de la compétition.

ARTICLE 8: RÉCOMPENSES

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

ARTICLE 9: REMISE DES PRIX

La remise des récompenses se fera à la fin du tournoi.

ARTICLE 10: COEFFICIENT

Le coefficient attribué à cette épreuve est de 0.50.

ARTICLE 11: PHOTOGRAPHIES

Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participants acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition pour le bulletin départemental, ou le site internet des CD78, CD93 et CD95.

FEUILLE D'ENGAGEMENT POUR LE TOURNOI OPEN DES MOINS DE 11 ANS [CD78 / CD93 / CD95]

ASSOCIATION :

Date limite des inscriptions pour toutes les jeunes : : le **VENDREDI 16 MARS 2018**

* : Mettre une croix (X) dans la ou les cases correspondantes

NOM	Prénom	N° Licence	Sexe	Année de Naissance*		
				2008	2009	2010

POUR LES JEUNES NÉS EN 2007 : CE SERA UNIQUEMENT SUR PROPOSITION :

NOM	Prénom	N° Licence	Sexe	2007

Cette feuille de confirmation doit être retournée par Courrier ou par @Mail à l'adresse suivante :

**INSCRIPTION
GRATUITE**

**F.F.T.T. - CD93TT
1 - 3 Rue de la Poterie
93200 SAINT - DENIS**

**INSCRIPTION
GRATUITE**

@Mail : fft.ssd@wanadoo.fr

pour le : **VENDREDI 16 MARS 2018 DÉLAI DE RÉCEPTION**